

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 7 août 2017 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Jean-Roland Lebrun
MM. les conseillers	Jeannot Marquis Clément Gauthier Julien Ouellet Marcel Gauthier
Mme la conseillère	Josée Marquis

ABSENTE

Johanne Thibault

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Anick Hudon
---	-------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h31 par M. le maire Jean-Roland Lebrun.

RÉSOLUTION #2017-119

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Ouellet et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation des procès-verbaux ;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Formation du comité de pilotage de la démarche politique familial municipal (PFM);
- 7) Rapports de caractérisation amiante pour les 3 bâtiments;
- 8) Octroi du contrat « réfection de la toiture du centre municipal » 9 243.13 sera prise à même les fonds d'administration de la municipalité;
- 9) Demande 6 400\$ Pacte rural, pour le projet de réfection de la toiture du centre municipal;
- 10) Avis de motion;
- 11) Programme Réhabilitation du réseau routier local Volet Redressement des infrastructures routières locales-Projet Élaboration de plans et devis-7^e Rang Ouest-N^o dossier : RIRL-2016-351A-Refuse l'aide financière demandée pour l'élaboration de plans et devis;
- 12) Résolution pour l'octroi du contrat « Pavage du rang 7 Ouest et travaux divers »
- 13) Une résolution municipale indiquant le choix des prestataires de services et le coût des travaux à réaliser, ainsi que le mode de financement retenu;
- 14) Lignes de rues;
- 15) Contrat de service pour la génératrice;
- 16) Travaux Véolia;
- 17) Varia a)
- 18) Période de questions;
- 19) Levée de la session.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

RÉSOLUTION #2017-120
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Anick Hudon dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par le conseiller Clément Gauthier, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

RÉSOLUTION #2017-121
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JUILLET 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Anick Hudon dépose le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juillet 2017 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par la conseillère Josée Marquis, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juillet 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

RÉSOLUTION #2017-122
**APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS
PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME**

Il est proposé par la conseillère Josée Marquis et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de vingt mille sept cent quatre-vingt-quatre et quatre-vingt-sept cents (20 784.87\$) et les salaires payés au montant de six milles six cent quatorze et quatre-vingt-cinq cents (6 614.85\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf et soixante-douze cents (27 399.72\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Anick Hudon, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2017-123
**FORMATION DU COMITÉ DE PILOTAGE DE LA DÉMARCHE POLITIQUE
FAMILIAL MUNICIPAL (PFM)**

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Marcel Gauthier

Et résolu des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme nomme sur le Comité de pilotage PFM les personnes suivantes :

Ginette Marquis	retraité;
Cynthia D'Astous Marceau	mère de famille;
Marianne Collin	mère de famille et enseignante;
Christine Ross	mère de famille et enseignante;
Philippe Truchon Miousse	adolescent qui veut s'impliquer dans sa communauté;
Josée Marquis	mère de famille et conseillère municipale.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

La directrice générale dépose les rapports de caractérisation amiante pour les trois bâtiments.

RÉSOLUTION #2017-124
OCTROI DU CONTRAT « RÉFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE MUNICIPAL »
9 243.13 SERA PRISE À MÊME LES FONDS D'ADMINISTRATION DE LA
MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE, l'appel d'offres sur invitation verbale a été distribué par Jean-Roland Lebrun, maire à (4) entreprises;

	<u>ENTREPRENEUR</u>	R A N G	TOTAL
1	Construction Renaud St-Laurent	4	26 329.27\$
2	Les toitures de l'Est	1	17 131.27\$
3	Bâtinord	3	24 655.31\$
4	Les toitures Ouellet	2	20 994 .44\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Ouellet et résolu d'octroyer le contrat à Les toitures de l'Est au montant de 17 131.27\$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

RÉSOLUTION #2017-125
DEMANDE 6 400\$ PACTE RURAL, POUR LE PROJET DE RÉFECTION DE LA
TOITURE DU CENTRE MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier et résolu de demander le 6 400\$ du Pacte Rural pour effectuer la rénovation de la toiture du centre municipale.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Un avis de motion est donnée par le conseiller Marcel Gauthier qu'à la prochaine séance il y aura un règlement 2017-02 ayant pour objet d'établir les tarifs de location de la salle municipale, de prêt d'équipements, d'utilisation des services de photocopie et de télécopie.

Le maire explique que le MAMOT refuse l'aide financière demandée pour l'élaboration de plans et devis pour le n° dossier RIRL 2016-351A. Il appert en effet les travaux faisant l'objet de la demande ont déjà été réalisés. Or les modalités d'application du programme prévoient que seules les dépenses engagées à compter de la date de signature de la lettre d'annonce par le ministre sont admissibles à un remboursement. Par ce fait même, les frais seront à la charge de la municipalité de Saint-Adelme.

RÉSOLUTION #2017-126
RÉSOLUTION POUR L'OCTROI DU CONTRAT « PAVAGE DU RANG 7 OUEST ET
TRAVAUX DIVERS »

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'appel d'offres publiques pour les travaux de réfection du 7^e rang Ouest, la municipalité a reçu de la compagnie Les Pavages de Monts Inc. une seule soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumissionné 1 595 674.79\$, dépasse de beaucoup l'estimation et les prévisions financières de la municipalité pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE à la suite de négociations, le soumissionnaire a offert de réduire substantiellement son prix et a soumis en date du 2 août un nouveau bordereau des prix totalisant 1 511 370.98\$ pour exécuter tous les travaux prévus aux plans et devis de soumission sous réserve d'une modification concernant l'excavation des accotements, le remblai des accotements et le pavage;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur de la municipalité Monsieur Marc Lussier a vérifié la soumission, la demande de modification ainsi que les prix forfaitaires et unitaires prévus dans le nouveau bordereau et considère que ces nouveaux prix respectent la proportionnalité et que la demande de modification constitue un accessoire ne changeant pas la nature du contrat et des travaux et que, suivant son rapport, il recommande au conseil d'accepter cette soumission au nouveau bordereau des prix;

CONSIDÉRANT QU'après vérification avec le conseiller juridique, la municipalité peut, dans ce cas, se prévaloir des articles 938.0.4 et 938.3 du Code municipal du Québec et octroyer le contrat à la compagnie;

En conséquence il est proposé par le conseiller Clément Gauthier et résolu :

D'octroyer à la compagnie Les Pavages des Monts Inc. le contrat pour la réalisation au prix de 1 511 370.98\$ des travaux réfection du 7^e rang Ouest, le tout conformément aux plans et devis de soumission, datés du 2 août, et de l'avis de changement daté du 1^{er} août préparé par l'ingénieur et d'autoriser le maire, Jean-Roland Lebrun et la directrice générale et secrétaire-trésorière Anick Hudon à signer ce contrat.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

RÉSOLUTION #2017-127

UNE RÉSOLUTION MUNICIPALE INDIQUANT LE CHOIX DES PRESTATAIRES DE SERVICES ET LE COÛT DES TRAVAUX À RÉALISER, AINSI QUE LE MODE DE FINANCEMENT RETENU

Il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis et résolu

D'octroyer les travaux au service d'ingénierie de la MRC de la Matanie au montant estimé de 15 877\$ pour les travaux (relevé, mise en plan, conception, devis, surveillance des travaux et surveillance sans résidence) de réfection du 7^e rang Ouest;

Le mode de financement sera fait par le règlement 2017-01 modifié par la résolution 2017-116 du 13 juillet 2017 et par lequel le conseil décrète un emprunt de 1 345 855\$, a été approuvé le 20 juillet 2017 par le MAMOT conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

RÉSOLUTION #2017-128

LIGNES DE RUES

Il est proposé par la conseillère Josée Marquis d'effectuer la ligne centrale sur le 6^e Rang Est et le 6^e Rang Ouest peinture jaune avec microbille de verre au montant de 4 250\$ taxes en sus, par la compagnie Entreprises C. Boudreau.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Contrat de service pour la génératrice ce point sera remis à la séance subséquente.

Travaux Véolia, madame la directrice générale donne de l'information sur les travaux de Véolia, prochainement ils feront parvenir leur rapport écrit.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION #2017-129
LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par la conseillère Josée Marquis et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 20h15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Roland Lebrun, maire

Anick Hudon d.g. et sec.-très.